MUNICIPALITÉ
SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle d'évaluation foncière 2027-2028-2029
1re année

AVIS est donné par la soussignée, Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité :

Que le rôle d'évaluation foncière de la municipalité (paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague pour les années 2027, 2028 et 2029 est déposé au bureau de la greffière-trésorière, situé au 140, rue Principale, en date du 26 octobre 2026;

Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale* doit être déposée avant le 1er mai 2027;

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

1. être faite sur le formulaire « Demande de révision à l'égard du rôle d'évaluation foncière » disponible aux bureaux de la MRC de Beauharnois-Salaberry dont l'adresse figure ci-dessous et sur leur site Internet au https://www.mrcbhs.ca;

2. être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC de Beauharnois-Salaberry, et ce, conformément à l'article 263.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale;*

3. être déposée ou acheminée par la poste à l'adresse suivante :

MRC de Beauharnois-Salaberry
2, rue Ellice
Beauharnois (Québec) J6N 1W6

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 26e jour d'octobre 2026.

Dany Michaud
Directrice générale et greffière-trésorière